

• (2.20 p.m.)

Qu'il me soit permis d'ajouter une observation sans doute superflue, mais qui à mon avis, doit être formulée. Cette guerre ne doit absolument pas nous faire cesser l'aide que nous accordons à l'Inde, pour lui permettre de fournir aux 8 ou 10 millions de réfugiés du Pakistan de l'Est qui se trouvent maintenant dans son pays, les secours et l'aide dont ils ont besoin. Je suis persuadé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admettra que le Canada doit rester ferme dans sa décision de continuer à aider ces réfugiés. J'espère que nous userons de notre influence pour persuader les autres pays de continuer eux aussi à accorder leur aide.

Nous tous à la Chambre espérons que l'on va trouver une solution à cette guerre—peut-être un cessez-le-feu provisoire, auquel succédera une solution politique par laquelle on reconnaîtra les droits et la liberté des habitants du Pakistan de l'Est, tout comme, d'ailleurs, du Pakistan de l'Ouest—et que la junte militaire (si l'on peut appliquer ce terme sud-américain à un gouvernement asiatique) qui vise actuellement à s'imposer dans tout le Pakistan sera renversée par la population pakistanaise selon un procédé démocratique.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA DÉCLARATION DE GUERRE ENTRE L'INDE ET LE PAKISTAN

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, c'est avec stupéfaction que nous avons appris, ces derniers jours, les nouvelles relatives à la guerre entre l'Inde et le Pakistan. A mon sens, peu de Canadiens ont espoir dans le règlement immédiat de cette guerre, du moins tant que le problème sera entre les mains du Conseil de sécurité.

Hier soir, encore, j'écoutais les nouvelles à la télévision. Ces nouvelles provenaient de New York, où l'aristocratie mondiale se permet de jouer à la politique à la faveur de différends aussi sérieux que celui qui oppose l'Inde au Pakistan. Tant et aussi longtemps que des puissances comme la Chine communiste et la Russie armeront les deux parties en cause, il y a peu d'espoir que la paix soit rétablie dans cette partie du monde. De plus, tant que les guerres serviront de débouchés aux fabricants d'armes—même si les États-Unis ont imposé un embargo sur l'expédition d'armes vers l'Inde—les peuples seront à la merci de la guerre. Ce n'est un secret pour personne que les grands fabricants d'armes n'ont pas besoin de permission pour faire le trafic de ces armes.

Je crois que le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) partagent notre pessimisme, s'il faut en juger par les mesures de sécurité très importantes qui ont été prises en vue d'assurer l'évacuation des Canadiens qui vivent dans cette partie du monde.

Monsieur l'Orateur, je crois que lorsqu'il s'élève de tels différends, on devrait laisser aux pays en cause, dans

l'occurrence au Pakistan, le soin de les régler. A ce moment-là, le monde y gagnerait considérablement.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Traduction]

### LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question n° 1755—**M. McQuaid:**

Combien d'employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été mutés, ou ont quitté leur ministère ou la Fonction publique, au cours des deux dernières années?

**M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Environ 3,000 employés par année. Ce nombre inclut les employés intermittents et les employés qui ont été mutés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

### LA SUBVENTION À LA CHOICELAND DEHYDRATES LTD

Question n° 1781—**M. Mazankowski:**

1. A-t-on accordé une subvention au développement industriel à la *Choiceland Dehydrates Ltd.* en Saskatchewan et, dans l'affirmative, de quel montant s'agit-il?

2. Quand le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il reçu la demande de subvention et quand l'a-t-il approuvée?

3. A-t-on demandé une prorogation de la période de subvention et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Quand a-t-on fait cette demande?

5. Quand l'a-t-on approuvée?

6. Qui sont les principaux actionnaires et les directeurs de cette société?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Oui; une offre de \$85,000 a été faite et acceptée.

2. a) le 29 décembre 1969; b) le 9 avril 1970.

3. Oui, une prorogation a été demandée à la suite de retards imprévus dans la construction d'une conduite de gaz de la Saskatchewan Power Corporation.

4. Le 30 mars 1971.

5. Le 14 avril 1971.

6. Les renseignements fournis par les sociétés durant l'étude des demandes par le ministère sont confidentiels.

### L'OPÉRATION COMPULEX

Question n° 1857—**M. Robinson:**

1. Quand l'opération COMPULEX prendra-t-elle fin?

2. Quel est le coût prévu de cette étude pilote?

3. Le gouvernement fédéral en payera-t-il toutes les dépenses?

4. Devra-t-on utiliser des ordinateurs pour faire cette étude?

5. Se propose-t-on de mettre, dans le cadre de cette étude, des banques de données à la disposition du public et des professionnels?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice et procureur général):** 1. On estime que l'opération COMPULEX sera terminée vers le 31 mars 1972.